

ORDRE DU JOUR

Mardi 4 novembre 2025 – 20h00

I. AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2025.
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire.
3. Approbation du rapport d'activité 2024 de la communauté de commune du Perche Emeraude

II. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif : exercice 2024.
2. Délégation de service public – assainissement collectif : choix du prestataire.
3. Coefficient de modulation de la redevance de performance 2026.
4. Tarifs assainissement 2026.
5. Règlement de voirie.
6. Dénomination de la rue du lotissement de l'argenterie.
7. Présentation du rapport annuel 2024 du SYVALORM.

III. CULTURE

1. Demande de subvention dans le cadre du festival du livre 2026 au Conseil départemental de la Sarthe.
2. Festival du livre jeunesse 2026 : prix Jean Thoreau.
3. Convention de partenariat entre la commune de Boëssé-le-Sec, Cherré-Au, Champagné, Saint-Calais et La Ferté-Bernard dans le cadre du festival du livre 2026.
4. Subvention exceptionnelle à l'association « Sourions Espérons Positivons ».

IV. AFFAIRE SCOLAIRE

1. Service civique : validation du guide du civisme.

V. PERSONNEL

1. Renouvellement de la convention d'adhésion relative à l'exercice de la mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.
2. Instauration d'une participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation.
3. Signature d'une convention de mandat avec le Centre de gestion de la Sarthe relative à la participation de la collectivité à la couverture du risque santé des agents.
4. Renouvellement de la licence SEGILOG – BERGER LEVRAULT
5. Modification du tableau des effectifs.



La Ferté-Bernard

ORDRE DU JOUR

Mardi 4 novembre 2025 – 20h 00

VI. FINANCES

1. Révision de l'AP/CP aménagement avenue de la république.
2. Décision modificative n°2 du budget ville.
3. Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès d'un locataire.

Le Maire,
Didier REVEAU



La Ferté-Bernard